

**ATTENTION**: AVANT DE SIGNER LA LETTRE, MERCI DE BIEN VOULOIR LA LIRE JUSQU'A LA FIN ET DE CLIQUER SUR LE LIEN ASSOCIE.

## FORUM D'ACTION DES ENTREPRISES POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

# LETTRE OUVERTE AU BRÉSIL AU SUJET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE – 2015

Le changement climatique constitue certes un défi, mais également une opportunité pour le Brésil afin d'y promouvoir des innovations, des technologies et des actions qui permettront d'initier une nouvelle phase dans le développement du pays, notamment en favorisant la création d'emplois, la préservation des ressources naturelles et la réduction des inégalités tout en renforçant le développement social.

Le Brésil aura des avantages comparatifs dans le cadre d'une économie à faible intensité en carbone et nous pouvons parvenir à une matrice d'énergie basée sur l'énergie non fossile grâce à nos ressources naturelles ainsi que par le biais de procédés de production compétitifs.

En Décembre 2015, la 21<sup>ème</sup>Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) se tiendra à Paris. A cette occasion, et dans le but de limiter l'augmentation future de la température mondiale à 2 degrés Celsius, les représentants d'environ 200 pays établiront un nouvel accord global définissant les actions allant vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce nouvel accord est essentiel afin de créer un environnement favorable et d'accélérer la transition vers une économie à faible intensité en carbone. Selon notre compréhension, il est fondamental que le Brésil occupe un rôle de leader dans ce processus de transition. En effet, les processus d'innovation dans le domaine public ainsi que dans le domaine privé et dans le secteur non-marchand (troisième secteur) favoriseront la compétitivité et le positionnement de l'économie brésilienne au sein du contexte mondial.

Par conséquent, les entreprises membres du Forum sur le Climat renouvellent et élargissent leurs engagements pris dans la Lettre ouverte de 2009 et proposent aux pouvoirs publics un ensemble de recommandations au sujet des positions et des actions à prendre aux niveaux national et international concernant le programme sur le changement climatique.

### Nos engagements

Comme contribution aux efforts mondiaux et afin de réduire les impacts du changement climatique, nous nous engageons à :

- A. Définir des objectifs de réduction des émissions de GES <sup>1</sup> et augmenter l'efficience énergétique<sup>2</sup>;
- B. Tenir en compte le prix du carbone dans le cadre de nos critères

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les références concernant la réduction des émissions dans ce document incluent généralement aussi les actions visant à capturer/supprimer les gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour les entreprises travaillant dans des secteurs d'activités particulièrement dynamiques, les objectifs de réduction pourront être en relation avec le niveau d'activités selon que celui-ci soit plus ou moins important.



d'investissements et privilégier les options qui favorisent la réduction des émissions de GES dans nos procédés, produits et services;

- C. Poursuivre le développement et l'innovation concernant nos produits et nos procédés afin de favoriser l'usage optimal des ressources et de réduire l'émission de GES;
- D. Agir sur la chaîne de valeur pour réduire les émissions de GES des fournisseurs et des clients afin de servir de référence dans la réduction des émissions dans notre secteur d'activités ;
- E. Publier annuellement l'inventaire des émissions de GES de nos entreprises, ainsi que les actions mises en œuvre pour réduire les émissions et pour s'adapter au changement climatique ;
- F. Réduire de manière continuelle les émissions de GES spécifiques et/ou le solde net en CO<sub>2</sub> à travers des actions de réduction des émissions au sein des procédés de production, d'investissements dans les énergies renouvelables, de capture/stockage et de réutilisation du carbone et/ou soutenir des actions de conservation des biomes ;
- G. S'engager avec le gouvernement, la société civile et les membres de notre secteur d'activités dans un effort afin de comprendre les impacts du changement climatique sur les zones dans lesquelles nous opérons et afin de mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires ;
- H. Agir de manière pro-active en proposant des instruments pour promouvoir une économie à faible intensité en carbone ;
- I. Eliminer l'utilisation des produits dérivés de la déforestation et de l'exploitation illégale au sein de notre production et de nos réseaux commerciaux.

### Propositions au Gouvernement Brésilien

### Au niveau international

Etant confiants dans le rôle de leader que le Brésil peut et doit avoir dans cette négociation, nous suggérons au Gouvernement Brésilien les propositions suivantes :

- A. Faire du plaidoyer en faveur de l'inclusion d'une limite concernant les émissions globales de GES sur le long terme afin d'être en capacité d'atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2050 ;
- B. Promouvoir la création d'un mécanisme multilatéral au sujet de la tarification du carbone qui : (i) promeut l'élimination des subventions implicites ou explicites en faveur de l'exploitation des sources d'énergie fossile et d'activités à fortes émissions et (ii) développer les incitations aux pratiques économiques à faible empreinte en carbone, la production d'énergie renouvelable, l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que maintenir et accroître le stockage du carbone dans les biomasses forestières;
- C. Présenter la contribution prévue déterminée au niveau national (INDC, Intended Nationally Determined Contributions) en prenant en compte les objectifs de réduction ou les limites spécifiques d'émission pour la période post-2020. Les objectifs doivent prendre en compte le but de maintenir les émissions du Brésil par personne en-



dessous de la moyenne mondiale, afin d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050 ; et

D. Faire du plaidoyer pour que des mécanismes multilatéraux soient inclus dans l'accord afin de compenser l'entretien et la réhabilitation des forêts.

#### Au niveau national

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le Brésil a besoin de définir comment bâtir une société avec zéro émission nette de carbone, ce qui est essentiel pour la compétitivité de l'économie brésilienne. Cette aspiration devrait guider les plans et les actions pluriannuels d'investissement.

Les politiques publiques de régulations et d'incitations devraient encourager la compétitivité de l'économie nationale et accroître les avantages comparatifs du Brésil. Ces politiques devraient en outre être neutres d'un point de vue fiscal.

Pour mettre en œuvre cet agenda, nous proposons les lignes directrices et objectifs suivants pour guider les politiques publiques :

- A. Inverser le déclin de la part des énergies renouvelables au sein de la matrice énergétique brésilienne et fixer comme objectif une part minimale de 50% d'utilisation d'énergies renouvelables pour 2030 au plus tard.
- Définir des limites d'émissions de GES concernant la production de MWh dans le cadre des procédures d'appels d'offres dans le domaine de la production électrique. Ces limites devraient être en rapport avec l'objectif de zéro émission nette au Brésil en 2050;
- Permettre l'accès et l'utilisation universels des énergies provenant de sources non-fossiles;
- Définir des objectifs ambitieux pour augmenter l'utilisation de sources d'énergie telles que le soleil, le vent, la biomasse et l'eau ainsi que la micro-génération à partir de sources renouvelables, tout en adoptant les mesures pour leur mise en œuvre :
- Etablir des politiques publiques de régulation environnementale qui encouragent la co-génération et l'auto-génération d'énergie, ce qui inclut l'utilisation de la chaleur perdue dans le cadre des processus de production ;
- Eliminer les subventions directes ou indirectes en lien avec les sources d'énergie fossiles ; et
- Reprendre et mettre en œuvre l'objectif d'augmentation de la consommation d'éthanol au Brésil de 11% par an, comme cela a été défini dans le Plan National sur le Changement Climatique (2009-2020).
- B. Favoriser l'innovation et le développement des technologies pour des procédés de production efficaces.
- Renforcer les programmes d'éducation qui sensibilisent sur les techniques, les matériaux, les produits et les services à faible émission de GES et encouragent



leur utilisation;

- Mettre en place un programme encourageant l'innovation et la technologie afin d'atteindre une économie à faible intensité en carbone ;
- Développer et augmenter la part des flux de fret et d'infrastructures logistiques à faible émission de GES; et
- Créer ou améliorer les politiques publiques afin d'encourager l'efficacité énergétique dans les secteurs productifs (exemple : stimuler l'utilisation d'énergies renouvelables)
- C. Assurer l'accès au capital destiné à promouvoir une économie à faible intensité en carbone.
- Simplifier et développer l'accès aux ressources financières pour investir dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation au changement climatique;
- Simplifier et développer l'accès aux ressources financières qui doivent être investies dans l'innovation, la recherche et le développement ; et
- Prendre en considération les indicateurs de réduction des émissions de GES dans les processus de contractualisation de services et de passation de marchés publics.
- D. Etablir un Système National de Contrôle des Emissions, incluant un système qui enregistre les émissions, ainsi que des mécanismes de consultation avec la participation de la société.
- Désigner un organisme de régulation unifié et simplifié doté des instruments réglementaires et de systèmes d'incitations afin de promouvoir une économie à faible intensité en carbone ;
- Publier les estimations annuelles d'émissions de GES au Brésil;
- Mettre en œuvre un mécanisme de tarification du carbone qui : (i) promeut l'élimination des subventions implicites ou explicites en faveur de l'exploitation des sources d'énergie fossile et des activités à fortes émissions de carbone et (ii) accroit les incitations au développement des pratiques économiques à faibles émissions en carbone. Ce mécanisme devrait également promouvoir la production d'énergie renouvelable, les résultats de l'efficacité énergétique et l'augmentation des stocks de carbone dans la biomasse forestière ; et
- Mettre en œuvre un Marché Brésilien de Réduction des Emissions selon les directives de la Loi sur la Politique Nationale en matière de Changement Climatique.
- E. Encourager les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les villes brésiliennes.
- Promouvoir l'innovation dans l'efficacité énergétique;



- Développer la consommation durable ;
- Atteindre les objectifs de la Politique Nationale sur les Déchets Solides, en assurant la mise en place de processus de traitement et d'élimination des déchets appropriés, la capture des gaz dans les décharges et la création de mécanismes de logistiques inversées; et
- Définir des cibles à atteindre en termes de réduction des émissions de GES pour les véhicules à moteur et créer des mécanismes pour stimuler et faciliter les transports collectifs et d'autres options de mobilité urbaine qui génèrent peu de gaz à effet de serre.

Les signataires de cette Lettre Ouverte au Brésil sur le Changement Climatique – 2015 manifestent leur soutien aux initiatives nationales et internationales en conformité avec les ambitions mentionnées dans ce document, tout en soulignant le rôle que joue la Coalition Brésilienne sur le Climat, les Forêts et l'Agriculture de par sa capacité à mobiliser les associations professionnelles, les entreprises et les organisations de la société civile afin de promouvoir une économie à faible intensité en carbone qui soit compétitive, responsable et inclusive.

POUR SIGNER LA LETTRE, CLIQUEZ ICI